

Prendre son Temps



Le bulletin SNU des retraités de Pôle Emploi, de l'ANPE, des ASSEDIC, de l'AFPA.

N° 52 Février 2022

2021 aura été riche en sujets concernant les retraites mais aussi Pôle Emploi, d'où ce PST de 8 pages.

Concernant la situation des retraité.es, les pensions restent un sujet brûlant (*voir ci-dessous édito et article page 5*), mais c'est aussi la question de la protection sociale avec des projets de réforme (*dit de la grande Sécu*) sur le système actuel à double détente (*sécurité sociale /complémentaire*) Nous avons consacré un dossier sur ce sujet (page 5 à 7).

Concernant Pôle emploi, 2021 est l'année de la réforme scélérate (*le mot n'est pas de nous mais de l'ensemble des organisations syndicales, mot bien à propos*) des allocations chômage qui, bien sûr vont toucher d'abord les demandeur.euses d'emploi mais

aussi par ricochet les agent.es de Pôle Emploi pour lesquels la direction propose au personnel le port d'un bracelet d'alerte pour les protéger des usager.es (*le symbole est fort*). Mais cela ne suffit pas : sous les ordres du gouvernement, Pôle Emploi est chargé de traquer les présumé.es « faux chômeurs » en renforçant, du jamais vu de cette ampleur, le contrôle les DE (*voir dossier*

page 2 à 4). Trop, c'est trop : ça, l'empilement de plans d'action inutiles et tout le reste, comme on dit. La totalité des organisations syndicales appelle à **la grève le 1 février 2022** (*voir édito ci-dessous*).

Nous vous souhaitons, cher lecteur, malgré ces actualités que nous aurions aimées plus positives, une **bonne année et une bonne santé**

L'équipe rédactrice du PST (secteur retraité du SNU)

Sommaire

- P 1 et 2: Edito.
- P 2 à 4: Le contrôle des DE.
- P 5: La situation des retraités.
- P 5 à 7: La « Grande Sécu ».
- P 8: Le livre / 50 numéros de PST suite.

Pensions (*mais pas que*) : Des retraité.es toujours aussi déterminé.es

Si l'unité syndicale est parfois difficile à obtenir au sein des organisations syndicales de salarié.es, l'unité est plus facile en ce qui concerne les retraité.es, ce qu'on appelle communément le groupe des 9 (CGT-retraité.es, FO-UCR, CFTC, CFE-CGC-UNIR, FSU, Solidaire retraité.es, FGR, LSR, Ensemble et solidaires) fonctionnant plutôt bien dans

la coordination des actions spécifiques, même si les débats y sont parfois âpres, la synthèse est souvent obtenue. Ce fut le cas pour l'organisation de la manifestation nationale des retraité.es à Paris le 02 décembre. Ce fut une belle journée dans tous les sens du terme, fraîche cependant, durant laquelle 25 000 personnes ont sillonné la capitale de Denfert-Rochereau à Invalides pour manifester leur mécontentement et répondre à cet appel réclamant une augmentation des

retraites et pensions (*les retraité.es ont perdu depuis 2014 entre 10 et 12% de leur pouvoir d'achat*). Une manifestation pour que cesse la privatisation des services publics, véritable lien social, une manifestation pour une véritable loi Grand-Age, promise mais abandonnée.



Des membres du secteur retraité le 2 décembre à Paris

Suite page suivante →

La manifestation avait été précédée le premier octobre par 164 rassemblements locaux comptant eux aussi déjà plusieurs milliers de personnes et portant déjà les mêmes revendications, auxquelles le pouvoir était d'ailleurs resté sourd.

Le SNU était présent dans ce cortège parisien (photo), ses représentants heureux de se retrouver dans cette foule solidaire, et au sein d'une délégation FSU plutôt importante. Nous aurions aimé être plus nombreux, mais nous savons tous que les organisations locales étaient très différentes d'un lieu à l'autre, notamment en termes de facilité de transport. Il est évident que le regain de circulation du virus n'a pas aidé non plus à la décision de se déplacer dans la capitale.

Si le bilan peut être considéré positif en ce qui concerne le nombre total de participants, les retraité.es ont montré leur force et qu'il faut compter avec eux, en revanche il le semble moins sur la portée de cette action auprès du gouvernement. La revalorisation en 2021 des pensions (0.4%) a été bien en deçà des 2.6% d'augmentation des prix et 2022 ne s'annonce pas mieux avec une revalorisation de 1.1% sans rattrapage.

Le gouvernement semble rester sourd à la situation des retraité.es (voir notre article page 5). Le groupe des 9 ne baisse pas pour autant pavillon, les retraité.es ont jusqu'à ce jour toujours montré leur détermination.

A Pôle Emploi, « Trop c'est trop »

Le désarroi et la colère enflent chaque jour un peu plus chez les salarié-es de Pôle Emploi. Face à l'empilement de plans d'action inutiles, face au manque de moyens, face aux choix managériaux contestables et contestés, face au blocage des salaires et traitements, face à la perte de sens au travail... Les personnels ont pourtant fait preuve d'une grande patience !

Mais la violence du durcissement des règles de l'assurance chômage ou du contrôle des privé-es d'emploi, sur injonction présidentielle, ont fait déborder la coupe.

Et les salarié-es de Pôle Emploi subissent, comme les autres travailleur.euses, les effets de la crise sanitaire. Selon l'enquête récente « TravCov », initiée par la DARES*, 40% des travailleur.euses font état d'une dégradation de leurs conditions de travail. 30% déclarent même que leur état de santé s'en trouve fortement altéré.

Ce constat a conduit une intersyndicale forte – CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SNAP, SNU, STC, SUD, UNSA – à appeler l'ensemble des personnels de l'opérateur public à une journée de mobilisation et de grève le 1er février 2022. Seule une mobilisation massive pouvait envoyer un message clair aux dirigeants et à la tutelle de Pôle Emploi.

* Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.

EST-CE QUE RADIER, C'EST DYNAMISER ?

J'ai intégré l'ANPE dans les années nonante, quelque part en l'Île-de-France. Une époque lointaine où le lien avec le contrôle se cantonnait presque à un « vos papiers s'il vous plaît » ! L'inscription, pas encore transférée aux Assedic, nécessitait alors de contrôler pièces d'identité et justificatifs de domicile. Heureusement, les « faux » n'étaient pas légion. En fait, le contrôle de la recherche d'emploi proprement dit existe depuis les origines de l'indemnisation du chômage mais a pris diverses formes.

« L'inénarrable » Michel Charasse, ministre du budget en 1991, avait plusieurs fois répété que « s'il y avait en France 2,7 millions de chômeurs, ce serait la révolution sociale » et que l'hexagone ressemblerait à une « Inde en modèle réduit »

Martine Aubry, que le camp d'en face surnommait « la ministre du chômage » prit le parti de renforcer les Services de Contrôle de la Recherche d'Emploi (SCRE) des Directions Départementales du Travail et de l'Emploi (DDTE). Son propos visait surtout à durcir un débat sur les vrais et les faux chômeurs, que le ministère du travail de Martine Aubry alimentait depuis quelques mois. On notera que les DDTE ne chômaient pas, elles, puisque 100.000 personnes furent convoquées par leurs services de contrôle en 1990, soit 5,4% des inscrits à l'ANPE !



30 ans plus tard, le même débat se réactualise. Impuissants à lutter efficacement contre le chômage de masse, les dirigeants politiques préférèrent s'en prendre à celles et ceux qui subissent la privation d'emploi. Cette politique suspicieuse et répressive s'est largement enkystée dans la société et les victimes du chômage sont petit à petit devenues responsables – coupables – de leur situation.

Nouvel agent de l'ANPE, bientôt affublé d'une casquette syndicale, je n'eus aucun mal à voir que la logique du contrôle coercitif habitait très moyennement l'esprit des personnels, tout au moins en agence. Un constat assurément partagé en haut lieu, qui pour faire « bonne figure » produit une « instruction sur la gestion de la liste des demandeurs d'emploi » afin de promouvoir le contrôle et la sanction à l'encontre du demandeur d'emploi.

Faisons un bond jusqu'en 2021. Mes cheveux se font rares et j'ai cédé à l'appel de la retraite, ouf !...

Je retiendrai trois moments marquants dans l'histoire du contrôle.

2008 et la loi du 1er août qui définit à la fois les « droits et les devoirs » des demandeurs d'emploi ainsi que l'Offre Raisonnable d'Emploi (ORE).

2015 avec le déploiement des Services de Contrôle de la Recherche d'Emploi (SCRE) au sein Pôle Emploi, puisque le contrôle est désormais effectué par des agent-es exclusivement affecté-es au contrôle. Cette mission n'incombe plus aux DDTE mais les préfets restent compétents pour toute sanction entraînant la suppression du revenu de remplacement

2018 et le décret du 28 décembre relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi. Il y est surtout question, grande nouveauté, de permettre à Pôle Emploi de supprimer le revenu de remplacement en cas de manquement du demandeur d'emploi à ses obligations. Plus besoin du préfet (*qui d'ailleurs radiait fort peu*) pour supprimer l'indemnisation d'un chômeur. Toujours en 2018, la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnelle », du 1er août, est complétée d'un décret durcissant les sanctions des demandeurs d'emploi à partir du 1er janvier 2019.

Aujourd'hui, les SCRE de Pôle Emploi comptent théoriquement 600 contrôleurs et il est prévu de porter l'effectif à 1000.

Seulement 15% des contrôles ont pour origine le signalement d'un conseiller, la logique du contrôle coercitif ne faisant toujours pas florès auprès du personnel. Par contre 65% des contrôles répondent à des requêtes nationales préétablies, dont les critères de sélection restent abscons, le reste étant de l'ordre de l'aléatoire. Les chômeurs créateurs d'entreprise jusqu'alors dispensés du contrôle entrent dans le lot commun. Eh oui, des fois que des tire-au-flanc se cacheraient aussi parmi eux !

A gros traits, un SCRE peut compter jusqu'à cinquante agents et se voir fixer un objectif annuel de 70.000 contrôles et implicitement des objectifs de radiations qui sont rappelés par les directeurs régionaux .

Changement de ton à présent car le discours institutionnel évoque plutôt une « dynamisation par l'accompagnement et le contrôle ». C'est moins violent, non? La première étape du contrôle vise à montrer que le chômeur cherche effectivement un emploi. A ce stade, le contrôleur peut détecter un besoin de dynamisation et faire des préconisations au contrôlé tout comme à son conseiller référent en agence.



Nous avons sollicité l'analyse de Claire Vivès, ingénieure de recherche au CNAM, et elle précise que « *l'approche du contrôle change. Il est désormais présenté comme un droit du demandeur d'emploi et le contrôle devient une composante de l'accompagnement. Il s'agit de ne laisser personne « dans la nature », sans bénéficier d'un service. La dénomination de la mission illustre le caractère désormais indissociable du contrôle et de la redynamisation* ».

!

Pour autant, contrôler c'est la porte d'entrée à la sanction et côté sanctions, le couperet a été sérieusement alourdi. La double peine a été introduite, la personne frappée d'une radiation d'un mois perd, en même temps, un mois sur la totalité de ses droits. Redoutable quand le régime d'assurance chômage cherche à indemniser moins en valeur et – un peu – plus en durée

Dans l'outillage du contrôle, version « c'est pour votre bien », apparaît le « Journal de la Recherche d'Emploi », qui sera peut-être généralisé en 2022. Chaque mois, notamment lors de l'actualisation obligatoire, le demandeur d'emploi devra renseigner ses actes effectifs et répétés de recherche d'emploi. Si le demandeur d'emploi ne s'exécute pas, la cessation d'inscription n'est pas exclue; si les actes de recherche d'emploi sont jugés insuffisants, alors le souffle de la sanction se fera bientôt sentir !

A présent, Pôle Emploi concentre tous les pouvoirs sur le demandeur d'emploi, sans réel garde-fou. Et l'opérateur public, peut être persuadé de ne pas recueillir l'enthousiasme du personnel ??? (Voir encadré), semble aller vers un contrôle à distance toujours plus numérique et nettement moins humain. Est-ce de nature à dissuader des néo-chômeurs non indemnisables de s'inscrire ? ou est-ce plutôt ou aussi, d'aller dans le sens du poil de la vox-populi encline à cibler les chômeurs qui comme les pauvres sont présumés être des tire-au-flanc, des profiteurs.

Cela ressemble étrangement au regard porté, au XIX siècle, par les nantis sur les pauvres censés être porteurs de tous les vices.

Rien n'aurait vraiment changé ?

Cela fait froid dans le dos.



Ce qui se dessine, et déclenche l'ire du SNU

Ce qui se met en œuvre

L'ampleur de l'intensification du nombre de contrôle : 250 000 à réaliser d'ici les élections présidentielles.

Les rappels, en réunion d'équipe, aux collègues des équipes CRE du lien de subordination né de leur contrat de travail qui veut les obliger à obéir aux ordres. La volonté de faire entrer au forceps cette « culture du contrôle » dans notre « culture d'entreprise ».

Depuis quand, répond le SNU, un agent de pôle emploi a-t-il eu besoin d'un ordre pour « redynamiser » un demandeur d'emploi ???,

Et au même moment :

✓ Quid de la responsabilité du patronat dans le manque d'attractivité des secteurs dits en tension .

✓ Quid de cette frange du patronat la moins respectueuse des droits des salarié.es et bien souvent la plus utilisatrice du travail dissimulé, la double impunité.

✓ Quid de la réforme des allocations qui va plonger dans la précarité des centaines de milliers de demandeurs d'emploi avec des pertes financières ou un non accès à des droits. La double peine en quelque sorte

S'adressant au directeur national de Pôle Emploi

« Vous, Monsieur le directeur, disiez il y a quelque temps dans un discours d'ouverture de séminaire, s'adressant au personnel « vous êtes les fantassins de la République ». Pour le SNU, si nous sommes les fantassins de la République, nous sommes les fantassins de toutes et tous les citoyens quelle que soit leur appartenance politique, religieuse, idéologique et nous refusons d'être le relais d'une campagne électorale qui ne dit pas (encore...) son nom ».

(Extrait d'un tract SNU Pôle Emploi FSU paru en décembre 2021)

.La vision et la pratique du contrôle par un agent d'un SCRE.

Ce que doit être le contrôle :

« Un moyen de renouer un lien avec les demandeurs d'emploi, de faire naître de nouvelles perspectives, d'aider à se repositionner, de rompre avec un fatalisme désespérant, de renouveler leur rapport avec Pôle emploi, de changer leur fusil d'épaule »

Ce que ne doit pas être le contrôle :

« Une machine à punir, à culpabiliser, à ajouter de la misère à la misère, à humilier »

Non au décrochage inévitable des retraité.es ...(1)

La question des retraites est au cœur de la campagne pour les élections présidentielles. La Cour des Comptes apporte son grain de sel avec son avis sur l'avenir des retraites publié en octobre 2021 sous le titre : « *Continuer et adapter le système de retraite pour résorber les déficits et renforcer l'équité* ». En voici les extraits les plus éclairants.

Elle écarte d'abord une augmentation des cotisations car les possibilités de « *nouvelles hausses des taux de cotisation apparaissent restreintes dès lors que la France a déjà le taux de prélèvement obligatoire le plus élevé de l'Union Européenne* ».

Elle se concentre donc sur un recul de l'âge de départ ou sur une diminution des pensions : « *In fine, la maîtrise des dépenses de retraite se traduirait par des âges de départ à la retraite plus tardifs ou par une baisse du niveau relatif des pensions* ».

Pour faire passer la pilule, elle se sent obligée de mettre quelques garde-fous : « *Les mesures devront prendre en compte des considérations d'équité entre générations et au sein de chaque génération (...) afin de préserver la situation des personnes vulnérables sur le plan économique et social* ».

Enfin, elle ne peut occulter que les diverses réformes ont fait et vont faire décrocher les retraité.es par rapport au revenu moyen de la population : « *Sous l'effet progressif des réformes passées, la pension moyenne des retraités devrait augmenter moins vite que le revenu d'activité moyen, entraînant une hausse de niveau de vie plus faible pour les retraités que pour l'ensemble de la population. A l'avenir, sans nouvelles réformes, le niveau de vie moyen des retraités redeviendra inférieur à celui de l'ensemble de la population (de 5 à 10 % en 2040)* ».

Mais les retraité.es n'ont pas dit leur dernier mot. Ils comptent bien continuer à se faire entendre

(1) extrait d'un rapport de la Cour des Comptes

Une « Grande Sécu » au cœur de l'élection présidentielle ?

Courant novembre la presse s'est fait l'écho d'un pré-rapport sur l'articulation entre Assurance Maladie Obligatoire (ou Sécurité Sociale) et Complémentaire préconisant une « Grande Sécu ». Quel que soit le rapport final, initialement prévu pour décembre 2021, voici les principaux enjeux de cette évolution possible.

Les reproches faits au système actuel

La complexité du système actuel de santé (deux types d'organismes différents couvrant les mêmes soins) et son efficacité et sa gestion parfois contestées sont à l'origine de cette proposition de bouleversement.

Rappelons ce qu'on attend de la Sécurité Sociale : qu'elle assure un égal accès aux soins pour toutes et tous, ceci sans compromettre le niveau de revenus de chaque citoyen. Le système actuel ne répond pas aux deux objectifs précédents. Alors que les cotisations de la Sécurité Sociale ne dépendent ni du risque couvert, ni de l'âge et qu'elles sont proportionnelles aux revenus, les complémentaires santé varient les primes indépendamment des revenus mais en fonction de l'âge, du domicile, voire de l'état de santé. Il n'existe plus une complète solidarité entre malades et bien portants et on assiste de plus en plus à des dépenses excessives pour s'assurer.



Ces dérives sont largement dues au fait que les complémentaires santé, mutuelles comprises, sont soumises aux contraintes du marché découlant des directives européennes sur les assurances, ce qui les éloigne de plus en plus du principe de solidarité à la base de la Sécurité Sociale et laisse aux assuré.es un reste à charge inégalitaire et parfois catastrophique (de 620 € par an en moyenne en 2017 mais pouvant aller jusqu'à 2 200 €). En sont notamment victimes les personnes à bas revenus pour lesquelles l'accès à une complémentaire est difficile en raison de son coût. Ceci entraîne des renoncements à adhérer à ces organismes (malgré l'existence de la Complémentaire Santé Solidaire – CSS – peu utilisée) ou à recourir à certains soins. A noter que 4% de la population ne dispose pas de protection complémentaire, cette proportion étant nettement plus forte pour les bas revenus, comme par exemple pour les chômeuses et les chômeurs qui sont 13% dans ce cas. Pendant ce temps, les plus aisé.es voient la quasi totalité de leurs dépenses de santé remboursées.

Les autres reproches adressés aux complémentaires visent le coût élevé de leur gestion qui, en chiffres absolus représente 7,6 milliards d'euros contre 7,2 pour la Sécurité Sociale alors qu'elles couvrent 6 fois moins de frais de santé que cette dernière. Il est vrai que la Sécurité sociale, (*seule ou sous l'effet de mesures gouvernementales*) a eu tendance, depuis un moment, à se décharger d'un certain nombre de ses missions et prestations sur les complémentaires. Toutefois on a du mal à voir des valeurs de solidarité à l'œuvre dans des opérations de sponsoring pratiquées parfois par certaines de ces dernières.

D'autres solutions, ont été passées en revue basées sur la nécessité d'homogénéiser l'offre et les contrats des complémentaires en vue d'une plus grande transparence (*voir pour exemple ,encadré page 7*)



Quant aux retraité.es, ils.elles sont aussi particulièrement lésé.es car non seulement leur protection sociale leur coûte nettement plus cher qu'aux actives et actifs (les cotisations de ces dernier.es étant en partie prises en charge par leurs employeurs) mais aussi parce qu'ils.elles ont à régler des restes à charge très élevés en raison de leurs recours plus fréquents aux soins dus à leur âge. N'oublions pas, en outre, que les retraité.es consacrent à se soigner un montant de leurs revenus deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population.

En conclusion,

Certes, le monde des complémentaires est très divers, certaines ayant encore à cœur des valeurs d'entraide quand d'autres se soucient davantage des dividendes versés aux actionnaires. Il n'en reste pas moins que tous les acteurs du remboursement doivent revenir à la pratique égalitaire des origines. Le débat est ouvert et il est urgent que nous nous en saisissions.

Premier regard sur les nouvelles préconisations et leur analyse critique

Préconisations « Grande Sécu »	Ce qui est souhaitable
<p><u>1-Référence à un « panier de soins »</u> Le remboursement à 100% ne concernerait que ce « panier de soins », une sorte de minimum garanti. Cela correspondrait aux prestations remboursées actuellement à 100% pour les bénéficiaires de l'ALD et pour le dentaire/optique/audition, et à la suppression de certaines franchises. Mais ce « panier » serait évolutif.</p>	<p>1-La « Grande Sécu » devrait couvrir l'ensemble des risques sociaux. Le « panier de soins » devrait être beaucoup plus large et non évolutif.</p>
<p><u>2-Financement</u> Le type de financement n'est pas précisé (hausse des cotisations, CSG, TVA ?) mais la préférence semble aller à une augmentation de la CSG et une intégration au budget de l'Etat. La « Grande Sécu » serait alors le collecteur et le financeur unique.</p>	<p>2-Les cotisations devraient rester la base du financement. Après une forte baisse des cotisations patronales ces dernières années, au minimum un rattrapage de la part patronale est nécessaire Il faudrait même remettre en cause les exonérations.</p>
<p><u>3-Avenir des Complémentaires et la Prévoyance</u> Celles-ci, et notamment les Mutuelles, ne disparaîtraient pas mais elles pourraient prendre en charge les soins « hors panier » (notamment les dépassements d'honoraires) et se centrerait plus sur la prévention, l'éducation sanitaire, l'attention aux situations de travail.</p>	<p>3-Attention à l'accentuation d'une médecine à deux vitesses, les plus riches ayant une couverture plus complète grâce aux Complémentaires, et à l'accroissement des médecins recourant aux dépassements d'honoraires. Intégration à la « Grande Sécu » des personnels des Mutuelles en surnombre.</p>
<p><u>4-La gouvernance</u> Le pré-rapport est muet sur le sujet. Mais sans doute forte tentation d'une étatisation accrue (comme pour l'assurance chômage).</p>	<p>4-Les assuré.es devraient retrouver la maîtrise de la gestion de leur Sécurité Sociale à travers leurs représentants élu.es. Nécessité d'une nouvelle organisation du système de santé.</p>



Un bouclier sanitaire ?

Tout dernièrement, les médias se sont intéressés à une autre modalité qui permettrait de limiter le reste à charge. Il s'agit de ce qu'on appelle le « **bouclier sanitaire** ». Il consisterait à fixer un maximum pour le reste à charge. Cela permettrait à celui-ci d'être plus accessible aux revenus modestes, ainsi qu'aux personnes âgées dont les restes à charge augmentent fortement avec l'âge, ces derniers étant au moins cinq fois supérieurs aux tranches d'âges les plus jeunes. Certains états voisins y ont déjà recours comme la Belgique qui fait varier ce maximum en fonction des revenus. Mais pour nous, évidemment, la suppression totale du reste à charge doit rester l'objectif dans le cadre d'un remboursement des frais à 100% par la Sécurité Sociale.

Le livre « Sidérations »

De Richard Powers / Actes Sud

L'écrivain américain Richard Powers est né dans l'Illinois en 1957. Après des études littéraires, il s'intéresse particulièrement aux neurosciences, puis, depuis une dizaine d'années, aux sciences de l'environnement et à l'écologie. Il se consacre à l'écriture depuis les années 1990. Il est l'auteur, notamment, du fabuleux « L'Arbre Monde », chant d'amour vibrant et poétique pour la défense de la nature.

Son dernier roman, « Sidérations », même s'il n'est pas une suite de ce livre inoubliable, prix Pulitzer 2019, s'inscrit néanmoins dans la même veine d'un engagement écologique extrêmement documenté.

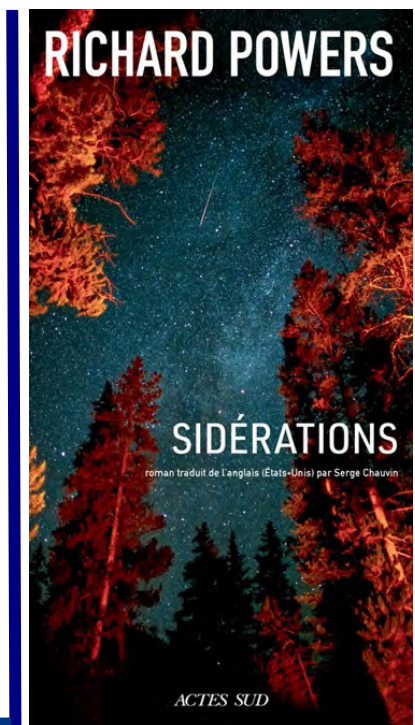
Ce roman, qui se déroule de nos jours, dans une Amérique qui vient d'élire un président ignare, raconte l'amour intense et absolu qui unit un père et son fils dans un monde menacé par le bouleversement climatique.

Le père n'a plus que l'enfant. L'enfant n'a plus que le père. L'ombre de la mère disparue, engagée dans la défense du monde animal - jusqu'à en mourir - vit en eux, unis dans un même chagrin. Le garçonnet, âgé de 9 ans, est encore dans cet entre-deux subtil entre l'enfant passé et l'adolescent à venir. Doté d'une intelligence supérieure, hypersensible, il souffre de troubles du comportement dans sa relation aux autres. L'école traditionnelle veut l'adapter.

Rejetant les traitements et les diktats de l'institution, le père choisit de faire l'école à la maison. A sa manière. Ainsi, peu à peu va se tisser entre eux une relation d'une tendresse infinie, riche de connaissances et de poésie.

Le père, astrobiologiste, emmène l'enfant dans des voyages interstellaires. « Le soir j'inventais pour mon fils des histoires de vie extraterrestre ». Le père lui raconte des planètes imaginaires, comme celle qui a neuf lunes et deux soleils. Ils s'inventent ainsi des mondes féériques. Ils établissent régulièrement un bivouac, qui leur permet de dormir à la belle étoile, un jour ou une semaine. L'enfant découvre alors les mystères de la nature. Il vit dans l'émerveillement autant que dans l'angoisse devant un monde qui piétine le vivant. Il veut se battre, s'engager, le défendre.

Comment peut-il comprendre que les hommes font comme s'ils ne voyaient rien de ce changement qui vient ? Ce petit garçon, si sensible et si sage, nous



subjuge. « Ne t'inquiète pas, papa. Nous on ne trouvera peut-être pas la solution, mais la Terre, « si ».

Une poésie à vous couper le souffle. « Un jour nous réapprendrons à nous connecter à ce monde vivant, et l'immobilité sera comme un envol ».

Ce livre est un roman bouleversant, où l'émotion nous submerge à chaque page.

Danielle Clerergue

De Richard Powers: **Sidérations** Acte Sud 23€

Les 50 numéros de PST ... suite

Merci à eux et elles....

En plus de ceux qui sont nommés en première page et qui constituent le comité de rédaction actuel, n'oublions pas ceux et celles qui ont contribué (ou contribuent encore) par leurs articles ou au titre de la réalisation.

Ceux et celle qui ont écrit (et écrivent) dans PST : Daniel Bossard, Danielle Clerergue, Noel Daucé, Anne Marie Gourdain, Ernest Guihur, François Guillemain, Monique Huguet, Claude Kowal, Anne Larbre, Guy Masquelier, Claude Millet, Françoise Millet, Jacqueline Picarda, Alain Recordau, Jean-Luc Revel, Joseph Romand, Michel Vilain.

Et au titre de la réalisation matérielle : Claude Daucé, François Ruchenstain, Elisa Szylyt